

LES DROITS ET DEVOIRS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE EN ETABLISSEMENT ET SERVICE MEDICO-SOCIAL

Mise à jour 02/2026

Formation en Intra Présentiel - Réf CR20A

Dans les établissements et services médico-sociaux, le respect des droits des personnes accompagnées constitue un fondement essentiel de la qualité de l'accompagnement et de la relation professionnelle. La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a renforcé ces droits en plaçant la personne au cœur des décisions qui la concernent et en affirmant les principes de dignité, de liberté, de participation et de protection. Dans la pratique quotidienne, les professionnels doivent concilier respect des droits individuels, sécurité et vie collective. Cette formation propose d'apporter des repères juridiques et éthiques ainsi que des outils concrets afin d'intégrer pleinement les droits et devoirs de la personne accompagnée dans les pratiques professionnelles.

Compétence(s) visée(s)

- Respecter et garantir les droits de la personne accompagnée dans sa pratique professionnelle quotidienne.

Objectifs de la formation

- Identifier le cadre juridique des droits des personnes accompagnées dans le secteur médico-social
- Repérer les droits fondamentaux de la personne accompagnée et leurs implications dans la pratique professionnelle.
- Adapter les pratiques professionnelles au respect de la dignité, de l'intimité et de l'autodétermination.
- Mettre en œuvre les principes de participation et de co-construction du projet personnalisé.
- Prévenir les situations de maltraitance et promouvoir la bientraitance.
- Identifier les devoirs de la personne accompagnée et les règles de vie collective.
- Contribuer à une gestion institutionnelle des droits des usagers

Contenu

1. Le cadre juridique des droits des personnes accompagnées

- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Les principes fondamentaux du respect des droits et libertés
- Les outils de la loi 2002-2 : Le livret d'accueil, le contrat de séjour ou document individuel de prise en charge, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, les responsabilités des professionnels et des établissements.

2. Les droits fondamentaux de la personne accompagnée

- Le droit à la dignité et au respect de la personne
- Le droit à l'information et à la participation aux décisions
- Le droit au respect de la vie privée et de l'intimité
- La liberté d'aller et venir et ses limites
- Le droit à la sécurité et à la protection
- Le droit à l'expression et à la participation à la vie de l'établissement

3. La participation et l'autodétermination de la personne accompagnée

- La notion d'autodétermination
- La place de la personne dans les décisions qui la concernent
- La co-construction du projet personnalisé d'accompagnement
- Le rôle des professionnels dans l'accompagnement des choix de la personne
- La place des familles et des représentants légaux

4. La prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance

- Les différentes formes de maltraitance
- Les signaux d'alerte et les situations à risque
- Les obligations de signalement
- Les pratiques favorisant la bientraitance
- Les postures professionnelles favorisant le respect des droits

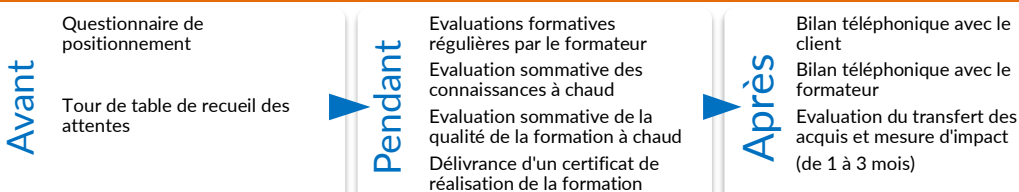
5. Les devoirs de la personne accompagnée

- Le respect des règles de vie collective
- Le respect des autres personnes accompagnées et des professionnels
- Le respect des biens et des espaces collectifs
- L'équilibre entre droits individuels et vie collective

6. L'organisation institutionnelle de la gestion des droits

- Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)
- Les modalités d'expression et de participation des usagers
- La gestion des plaintes et réclamations

Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation



Public : professionnels intervenant au sein d'établissements et services médico-sociaux accompagnant des personnes en situation de handicap ou de grande dépendance.



Pré-requis : Formation dispensée en français, maîtrise de la langue française



Durée : 2 jours, soit 14 h (en présentiel)



Formateur(trice) présent(e)
Formateur(trice) spécialisé(e) en droit dans le secteur médico-social



Nombre de participants (intra)
De 2 à 12 personnes



Matériel nécessaire
Vidéoprojecteur et ordinateur

Moyens et méthodes pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des exemples issus du terrain
- Etudes de situations professionnelles rencontrées
- Echanges d'expériences entre participants
- Diaporama (transmis aux participants).
- Mise à disposition d'un espace extranet individuel

Modalités et délai d'accès
De 2 à 4 mois en moyenne (nous contacter)

Tarif
Nous contacter pour obtenir un devis personnalisé

Besoin d'un conseil ? d'une information ? d'un devis ?

Vous êtes en situation de handicap ?
Contactez-nous

06.09.08.02.20

contact@cjformation.com

www.cjformation.com

Carine ANCIAUX
Dirigeante, Référente handicap
Référente pédagogique et numérique
Aurélien Fauchet et Claire Royer
Assistants administratifs

